

**Le Conseil d'administration du Chu Sainte-Justine a tenu une séance le 26 octobre dernier au CHUM. Par ce bulletin, nous vous communiquons l'essentiel des sujets traités.**

### **Informations de la présidente et de la présidente-directrice générale par intérim**

La présidente Mme Anne MacDonald invite Mme Isabelle Demers, présidente-directrice générale par intérim, a présenté les quelques points d'informations.

#### **Émission Enquête**

La présidente-directrice générale par intérim est revenue sur l'émission Enquête du 4 octobre dernier, portant sur un protocole de recherche fait au CHU Sainte-Justine pour lequel Santé Canada avait effectué un audit. Elle informe les administrateurs que les équipes du CHU Sainte-Justine ont pris connaissance de l'émission le 4 octobre 2018 lorsque celle-ci a été diffusée. Elle ajoute qu'à la suite de cet audit, des processus d'amélioration avaient déjà été mis en place. Mme Demers mentionne qu'au lendemain de la diffusion, une annonce publique a été effectuée pour réitérer que les enfants n'avaient pas été mis en danger et que toutes les améliorations à exécuter avaient été faites, ou sont présentement en cours de réalisation. Elle enchérit en ajoutant que le CHU Sainte-Justine a également dénoncé les propos tendancieux émis lors de l'émission et qu'un plan d'action a été fait à l'interne

concernant les processus de recherche ; tant au niveau du consentement que sur les enjeux de documentation. Mme Demers propose que le comité de vigilance et le comité de recherche suivent ces différents enjeux.

#### **Projet Technopôle**

Mme Demers a abordé le second point concernant un projet en cours de réalisation : le technopôle en réadaptation pédiatrique. Cette structure se situe au Centre de réadaptation Marie-Enfant (CRME) qui prend en charge les enfants et adolescents avec des déficiences physiques et déficiences du langage. Elle mentionne que ce projet est né d'une idée de réunir en un même endroit des chercheurs, des cliniciens, des patients, des familles et des partenaires de l'industrie pour co-crédier de nouvelles technologies et nouvelles solutions. Cet écosystème permet d'améliorer et/ou prévenir certains types de handicaps. Les partenaires communautaires sont très présents dans les projets issus du technopôle. Mme Demers ajoute que le CHU Sainte-Justine a eu l'opportunité de construire un bâtiment de trois étages sur ses terrains entourant le CRME avec un financement fédéral et provincial. La construction a débuté à l'automne 2017 et l'inauguration est prévue pour février 2019. Elle a mentionné que le CHU Sainte-Justine est en discussion d'une phase II avec la Ville de Montréal. Il y a présentement un centre communautaire dans l'est de la ville qui doit être libéré et il y aurait possibilité de co-construire avec la Ville un bâtiment qui permettrait d'avoir des activités

communautaires accessibles à la communauté.

### **Partenariat avec le Conseil National de Recherche du Canada (CNRC)**

La présidente directrice générale par intérim a mentionné que le CHU Sainte-Justine est en discussion depuis trois ans avec le CNRC pour créer l'unité collaborative de recherche translationnelle en diagnostic et thérapeutique appliquée à la médecine personnalisée pour la mère et l'enfant. Ce projet vise à réunir des chercheurs, des partenaires de l'industrie et patients au sein d'un même espace afin de développer des applications technologiques pour tout ce qui a trait au dépistage. Le premier domaine serait celui des leucémies, mais il y a plusieurs domaines d'intérêts. L'idée exprimée par le CNRC serait d'avoir des espaces au sein du CHU Saint-Justine. Des espaces de recherche libérés dans lesquels leurs équipes pourraient s'installer ont été identifiés. L'installation de ces équipes se ferait à leurs frais et le CHU Sainte-Justine aurait recours à une location des locaux sous forme de bail pour une période à déterminer. Toutefois, pour donner un bail, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation du ministère de la Santé. Mme Demers a proposé que ce type de dossier, qui se veut un peu plus complexe, puisse être évalué par les sous-comités. Par la suite, une résolution entérinée par le conseil d'administration pourrait autoriser la signature d'un tel contrat. Ce genre de contrat engage le CHU Sainte-Justine pour une longue période et il serait intéressant que le conseil d'administration se prononce sur le sujet. Elle a ajouté que le budget pour

ce projet ne provient pas d'un financement de l'établissement. Ce sont des fonds de recherche qui financeraient ce type de partenariat et les montants engendrés par le bail permettraient d'assumer les frais de fonctionnement.

### **Couverture d'assurance**

La présidente-directrice générale par intérim a présenté Me Guillaume Desmarais, membre de notre contentieux afin de présenter le dossier aux membres. Me Desmarais a indiqué que c'est la direction des assurances du réseau de la santé et des services sociaux qui couvre tous les établissements. Il s'agit d'une assurance générale, qui est une auto-assurance en partie par le réseau et d'une réassurance par un assureur privée advenant le cas où l'on dépasserait les montants maximum. Cette assurance contient également une assurance pour les administrateurs. Me Desmarais a expliqué que dans le cas d'une poursuite judiciaire pour un dossier de responsabilité hospitalière, c'est la direction des assurances du réseau de la santé et des services sociaux qui prendrait en charge le dossier et mandaterait un bureau d'avocats.

### **Retour sur séance du regroupement du 25 mai 2018 et 12 juin 2018**

Mme MacDonald a débuté en mentionnant que les points découlant du point 3 ont été mis à la disposition des administrateurs pour information. Afin d'avoir une certaine

continuité avec ce qui a été fait auparavant et permettre aux différents comités d'avoir une bonne base pour débiter leur travail, elle leur précise quelques points à consulter. Elle a débuté avec le point 3.2.2 qui devra être consulté par le comité de vérification. Le point 3.2.3 ainsi que le 3.2.5 relèvent pour leur part du comité de vigilance et qualité. Le document joint au point 3.3.4 sera un bon point de départ pour le comité de gouvernance et d'éthique. La présidente termine en suggérant à tous les membres de faire la lecture du document référant au point

### Affaires nouvelles

La présidente a amorcé la discussion en soulevant que cette section de l'ordre du jour permettra au conseil d'administration de se doter d'une gouvernance pour s'assurer d'un bon fonctionnement. Dans un premier temps, le conseil devra s'adjoindre d'une personne qui agira à titre de vice-président. Cette personne pourra et devra prendre les responsabilités de la présidente advenant le cas où cette dernière serait incapable d'assumer son rôle ou si elle devait s'absenter pour une période prolongée. Le titre de vice-président doit être remis à l'un des neuf membres indépendants comme prescrit par la loi. La présidente a proposé la candidature de Me André Roy, avocat et directeur de bureau chez Stikeman, qui a également siégé comme administrateur au conseil d'administration de la Fondation du CHU Sainte-Justine.

### Nomination du vice-président

Le CA a nommé unanimement Me André Roy à titre de vice-président du conseil d'administration

### Constitution des comités du conseil d'administration

La présidente a informé que ce nouveau conseil d'administration sera doté de sept comités. Les présidents et membres inscrits dans le tableau joint ont été consultés et informés de leur implication. Dre Marie-Josée Hébert a mentionné qu'elle aimerait avoir quelques directives sur l'équilibre de la composition du comité de recherche et enseignement qu'elle préside et qui ne contient pas encore de membres. La présidente-directrice générale par intérim lui mentionne que ce comité n'est pas prescrit par la loi, ce qui donne plus de liberté sur sa composition. Elle lui propose de s'arrimer avec les deux directeurs qui sont en soutien à ce comité afin de déterminer les membres. Mme Demers propose que la logistique des comités soit établie par les adjointes des directeurs en soutien à chacun des comités.

### Nomination de cinq membres au comité d'éthique à la recherche

Le CA a accepté les candidatures des personnes suivantes à titre de membres du comité d'éthique de la recherche pour un mandat de deux ans : Kim Archambault, à titre d'expert en psychologie/psychiatrie, Audrey Durand, à titre d'experte en intelligence artificielle, Rémi Forget, à titre d'expert en sécurité de l'information, Guylaine D'Amour, à titre d'expert en génétique et Fabiola Breault, à titre d'expert

scientifique en biomédicale.

### **Information sur la Corporation du CHU Sainte-Justine**

La présidente-directrice générale par intérim a demandé à Me Desmarais de prendre la parole et d'expliquer aux administrateurs ce qu'est la Corporation. Me Desmarais a dressé un résumé du document qui a été déposé séance tenante expliquant la Corporation. Il débute en expliquant que le statut du CHU Sainte-Justine au Registre des entreprises du Québec est celui d'une personne morale sans but lucratif incorporée le 25 avril 1908. À l'époque, ce sont les membres qui effectuaient l'élection de leur conseil d'administration. Au cours des années, il y a plusieurs réformes dans le réseau de la santé qui ont amené le gouvernement à prendre les rênes de la santé et donc la gestion de l'établissement. En 1971, l'établissement devient public au sens de la loi, mais est toujours maintenu par la Corporation. La réforme de 1992 fait en sorte que le CHU Sainte-Justine devient pleinement un établissement public et son administration directe est maintenant dictée par la nouvelle loi. Le conseil d'administration n'est donc plus élu par les membres de la Corporation, mais la loi leur réserve tout de même trois places sur le conseil. La réforme suivante a complètement aboli ces trois places et le conseil est devenu entièrement nommé par la loi. À ce jour, la Corporation comporte toujours des membres qui se réunissent une fois par année, et ce, dans les 120 jours suivants la fin de l'exercice financier. Un bureau de délégués est élu au sein de la Corporation

qui peut agir comme représentant de la Corporation. Les pouvoirs de la Corporation sont reliés aux aménagements immobiliers acquis par cette dernière ce qui fait en sorte que le conseil d'administration se doit d'aviser et d'obtenir l'accord de la Corporation pour toute mesure en lien avec l'immobilier. Me Desmarais explique que les membres de cette Corporation doivent payer une cotisation annuelle pour en faire partie. Mme Demers ajoute que la majorité des membres sont des employés retraités qui souhaitent continuer à contribuer à la mission du CHU Sainte-Justine. La présidente-directrice générale par intérim fait mention que le bureau des délégués n'est plus en place depuis quelques années, mais que la question devrait être soulevée lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la Corporation.

### **Date de l'Assemblée générale annuelle de la Corporation**

Le CA a fixé au mercredi 23 janvier 2019, 8 heures, la date de l'assemblée générale annuelle des membres de la Corporation du CHU Sainte-Justine.

### **Affaires financières, technologies et immobilières**

La présidente-directrice générale par intérim a introduit Mme Marie-Claude Lefebvre, directrice des services techniques et hébergement. Mme Lefebvre a débuté en expliquant qu'il s'agit d'un contrat d'entrepreneur d'exécution sur demande. Ce type de contrat est utilisé pour des travaux pour lesquels il est difficile d'établir des plans

et devis définitifs avec des professionnels étant donné que ceux-ci nécessitent beaucoup trop de prises de relevés. On évalue les travaux à un peu plus de deux millions de dollars chaque année, et ce, pour les trois prochaines années. Cet argent sert à réaliser des travaux en maintien d'actifs. Il s'agit d'une somme récurrente allouée par le ministère pour réaliser des travaux d'amélioration sur le bâtiment. Elle ajoute qu'un appel d'offres a été effectué en août dernier et que trois soumissions conformes ont été reçues.

### **Octroi d'un contrat à exécution pour des travaux d'entrepreneur général pour le CHUSJ**

Le CA a octroyé le contrat d'exécution sur demande pour des travaux d'entrepreneur général, d'une durée de trois ans, à Pincor Ltée pour un montant de 6 524 866,95 \$ avant taxes et a autorisé la Présidente-directrice générale par intérim de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

### **Affaires cliniques et médicales (CMDP)**

Les membres du CA ont entériné les décisions suivantes à l'égard des statuts et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens du CHU Sainte-Justine.

### **Statuts et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens**

### **Nomination – nouvelles candidatures**

- Dre Mylène Wilhelmy à titre de membre actif du CMDP au département de psychiatrie
- Dre Marie-Ève Blain-Juste à titre de membre actif du CMDP au département de psychiatrie
- Dr Baudouin Forgeot D'Arc à titre de membre associé du CMDP au département de psychiatrie
- Dr Frédéric Thomas-Chaussé à titre de membre actif du CMDP au département d'imagerie médicale
- Dr Michael-Andrew Assaad à titre de membre actif du CMDP au département de pédiatrie
- Dre Mélanie Labrosse à titre de membre associé du CMDP au département pédiatrie d'urgence

### **Chefferie du service de gastroentérologie, hépatologie et nutrition**

Le CA a accepté la nomination de Dre Colette Deslandres à titre de cheffe du Service de gastroentérologie, hépatologie et nutrition au Département de pédiatrie du CHU Sainte-Justine.

### **Chefferie du service de neurologie**

Le CA a accepté la nomination du Dr Philippe Major à titre de chef du Service de neurologie au Département de pédiatrie au CHU Sainte-Justine.

### Changement de statut

- Dre Orchidée Djahangirian au Service d'urologie au CHU Sainte-Justine et changement de statut de membre associé à membre actif
- Dre Janie Benoit au Département d'obstétrique-gynécologie au CHU Sainte-Justine.

### Congé de service

- Dre Véronique G. Dorval à titre de membre actif du CMDP du Service de néonatalogie au CHU Sainte-Justine.
- Dre Chantal Stheneur à titre de membre actif du CMDP du Service de pédiatrie générale - section de l'adolescence au CHU Sainte-Justine.
- Dre Helena Evangeliou à titre de membre actif du CMDP du Service de pédiatrie générale au Département de pédiatrie au CHU Sainte-Justine.
- Dr Johnny Deladoëy à titre de membre actif du CMDP du Service d'endocrinologie au CHU Sainte-Justine.
- Dre Karine Nadeau à titre de membre associé du CMDP au Département de médecine dentaire au CHU Sainte-Justine.

### Fermeture de dossier

Dre Cathy Thuy Quyen Vu, à titre de membre-conseil du CMDP du Département de médecine dentaire au CHU Sainte-Justine.

### Annulation fermeture de dossier

- Dre Johanne Boivin à titre de membre actif du CMDP du Département de

psychiatrie au CHU Sainte-Justine.

- Dre Patricia Garel à titre de membre actif du CMDP du Département de psychiatrie au CHU Sainte-Justine.

### Création du département de pédiatrie d'urgence

Le CA a confirmé la création du Département de pédiatrie d'urgence au sein du CHU Sainte-Justine.

### Intégration de la pathologie au département de chirurgie

Le CA a accepté d'intégrer le Département de pathologie au Département de chirurgie et a recommandé le maintien de règlements distincts et clairs élaborés pour le Service de pathologie et une structure permettant au chef du Service de pathologie de s'occuper de son recrutement et de la discipline de ses membres.

### Intégration de l'ophtalmologie au département de chirurgie

Le CA a accepté d'intégrer le Département d'ophtalmologie au Département de chirurgie et a recommandé le maintien de règlements distincts et clairs élaborés pour le Service d'ophtalmologie et une structure permettant au chef du Service d'ophtalmologie de s'occuper de son recrutement et de la discipline de ses membres.

### Intégration de la microbiologie-immunologie au Département de pédiatrie

Le CA a accepté d'intégrer la microbiologie-immunologie au Département de pédiatrie.

La section immunologie (laboratoire) rejoindra le Service d'immunologie-rhumatologie-allergie alors que la microbiologie deviendra un nouveau service du Département de pédiatrie et a recommandé le maintien de règlements distincts et clairs élaborés pour le Service de microbiologie et une structure permettant au chef du Service de microbiologie de s'occuper de son recrutement et de la discipline de ses membres.